

REUNION DU 14 JANVIER 2021

Date de convocation :
06/01/2021

Date d'affichage :
06/01/2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

Le quatorze janvier deux mil vingt et un à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame PERROTTE Marie-Hélène, Maire de Picauville.

Etaient présents :

BAUDE Laëtitia, BAUDRY Jennifer, BERTOT Nelly, CHANTREUIL Claude, , CUQUEMELLE Marie-Hélène, DESMONS Sophie, DONGE Ginette, DUVERNOIS Vincent, GAILLARDON Christian, GERVAIS Marylise, HEBERT Marine, LELOY Michel, LESACHEY Françoise, MARIE Claudine, MARIE Hervé, MATHIEU Julien, MAUBRAY Daniel, PERROTTE Guillaume, PERROTTE Marie-Hélène, TOURBOT Elise, TRAVERT Gilbert, VASLIN Jean-Jacques.

Excusés : LECOEUR Christophe, CORCY Jeannine

LEVIN Jacky pouvoir à Mme LESACHEY Françoise, ROUXEL Stéphane pouvoir à M. TRAVERT Gilbert, HEBERT Marine pouvoir à J BAUDRY

Absents : BELMONTE Sylvie

Secrétaire de Séance : Françoise LESACHEY

01-01-21 Décision du Maire prise par délégation

Le Conseil Municipal a donné à Madame le Maire différentes délégations pour lesquelles elle doit rendre compte ensuite au conseil municipal des décisions prises :

- 2020-04 : Virements crédits dépenses imprévus
- 2020-05 : Ester en justice
- 2020- 06 : Marché à Procédure Adaptée (MAPA) choix de l'entreprise pour la mise en conformité des branchements assainissement chez les particuliers – Fatout TP
- 2020-07 : Demande de subvention pour la mise en conformité des branchements assainissement chez les particuliers

02-01-21 Ouverture de crédits budget communal

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux dépenses d'investissement, selon le détail ci-dessous :

- achat matériel technique (fourche et cardan pour broyeur accotement) : 3 000€
- réserve informatique : 3 000€
- réserves incendie Gourbesville et Les Moitiers en Bauplois : 30 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

INSCRIT ces dépenses d'investissement au budget Communal 2021

AUTORISE Madame le Maire ou son adjoint délégué à engager et mandater ces dépenses

03-01-21 Vente logement 3 rue de l'Eglise

L'immeuble 3 rue de l'Eglise a été mis en vente dans 2 agences immobilières depuis septembre mais aucune proposition d'achat n'a été faite. Comme convenu, la question devait être revue au mois de janvier. Le montant actuel est de 112 000€

Estimation agence : entre 85 000€ et 95 000€

Estimation notaire : 80 000€

Estimation des domaines : 112 000 (marge 10%) en décembre 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

DECIDE de réviser le montant de mise en vente du logement communal à 90 000€

CHARGE Madame le Maire ou son adjoint délégué, à signer les documents nécessaires suite à cette modification

04-01-21 Consultation publique Projet de méthanisation

Une consultation publique va s'ouvrir en mairie de Picauville du 21 janvier au 18 février 2021. En parallèle, la commune doit aussi donner son avis consultatif. Les élus ont reçu avec la préparation copie du formulaire de demande ainsi que de plans et une réunion avait été organisée en septembre avec les porteurs de ce projet, la SAS Metha Agri.

Madame le Maire précise les points qui avaient été soulevés en septembre : le nombre de passages via le village de l'église et via le bourg de Pont l'Abbé.

Elle précise également qu'une rencontre a eu lieu avec l'Agence Routière du Conseil Départemental de la manche pour évoquer la sécurisation de l'accès qui se fait par la route départementale. La haie sera supprimée le long de la départementale et réimplantée ailleurs, car elle est protégée au titre du remembrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (19 voix Pour et 5 Abstentions)

DONNE un avis favorable à ce projet d'installation d'une unité de méthanisation sur la commune

05-01-21 Convention de partenariat pour la médiathèque de Picauville avec la Bibliothèque Départementale de Prêt

Madame le Maire propose de signer une nouvelle convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt afin de poursuivre le partenariat existant pour la médiathèque.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal,

DONNE son accord à cette nouvelle convention

AUTORISE Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents liés à cette convention de partenariat.

06-01-21 Mise à jour du tableau des emplois

Suite aux différentes créations et suppressions de postes, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré

VALIDE le tableau des emplois permanents comme suit à compter du 1^{er} mars 2021

Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Vacants
Filière administrative				
<u>Temps complet :</u>				
-Attaché	A	1	1	0
-Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
-Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0
-Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
-Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0
-Adjoint administratif territorial	C	1	0	1
<u>Temps non complet</u>				
-Secrétaire de Mairie	A	1	Durée hebdomadaire : -1 poste à 9h	0
Filière technique				
<u>Temps complet</u>				
-Technicien	B	1	0	1
-Agent maîtrise principal	C	2	2	0
-Agent de maîtrise	C	1	1	0
-adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
-Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	2	1	1
- Adjoint technique territorial	C	7	6	1
<u>Temps non complet</u>				
- adjoint technique principal 1^{ère} classe	€	1	Durée hebdomadaire : 1 poste à 32.37h	0
- Adjoint technique territorial	C	7	durée hebdomadaire : -1 poste à 28h -1 poste à 22h -1 poste à 30.08h -1 poste à 2h00 -1 poste à 5.00h -1 poste à 7h00 -1 poste à 3h00	7
Filière médico-sociale				
<u>Temps complet</u>				
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
<u>Temps non complet</u>				
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	2	Durée hebdomadaire : - 1 poste à 30.83h - 1 poste à 31.67h	0
Filière police municipale				
<u>Temps complet</u>				
Chef de service de police municipale	B	1	0	1
Brigadier chef principal	C	1	1	0
Filière culturelle				

<u>Temps complet</u>				
-assistant de conservation principal de 1^{ère} classe	B	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0

07-01-21 Reversement des concessions cimetières

Suite à une demande du service de gestion comptable, Madame le maire propose qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, la commune perçoive la totalité des versements pour les achats de concessions aux cimetières et qu'en fin d'année, la commune reverse un tiers au CCAS. Avant, à chaque versement, c'était une séparation, mais cela complique le travail du service de gestion comptable. La commune n'a pas l'obligation de reverser au CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de reverser en fin d'année le tiers des recettes des concessions des cimetières au CCAS communal.

08-01-21 Droit de Prémption Urbain

Madame le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner dans le cadre du droit de prémption

- parcelle A645 – 9 rue Gustave Brochard
Le Conseil Municipal NE SOUHAITE PAS préempter
- parcelle AC309 – 25 rue de la Marne
Le Conseil Municipal NE SOUHAITE PAS préempter
- Parcelle A355 – 11 cité de la Chapelle
Le Conseil Municipal NE SOUHAITE PAS préempter
- parcelle AC753p (3 logements sur 4) – 2 impasse du haras
Le Conseil Municipal NE SOUHAITE PAS préempter

Questions et Informations diverses

09-01-21-a Noël des enfants et des aînés :

Madame le Maire fait part de la satisfaction générale des bénéficiaires des colis distribués aux aînés et des livres et friandises pour les enfants pour Noël.

09-01-21-b Facebook

Madame le Maire informe de la mise en service d'un compte Facebook pour la commune par Nelly Bertot.

09-01-21-c Voeux

Madame le Maire confirme que malheureusement cette année, il n'y aura pas la galette pour les vœux.

09-01-21-d Dates prévisionnelles :

- Mercredi 10 février à 13h30 : commission travaux et voirie
- Jeudi 11 février à 20h30 : CM vote des Comptes administratifs et de gestion
- Mardi 16 mars à 20h15 : commission finances préparation du budget
- Jeudi 25 mars à 20 30 : CM vote du budget

09-01-21-e Interventions des conseillers

- Madame GERVAIS réinterroge concernant le courrier pour l'égavage à envoyer. Il est proposé de regrouper dans le courrier l'entretien des pieds de murs, l'égavage et les incivilités autour des containers de tri et des bacs pour les OM.

- Monsieur TRAVERT évoque un problème de numérotation au village de Gueutteville, où la poste aurait obligé les riverains à déplacer leurs boîtes aux lettres
- Problème d'inondations à Gueutteville auprès de Monsieur et Madame Lapierre. Monsieur Chantreuil évoque la nécessité de mettre des buses de diamètre 400. A revoir en commission

Séance levée à 21h30

Vu pour être affiché le 21 janvier 2021, conformément au CGCT.
Le Maire, Marie-Hélène PERROTTE